**Zeitschrift:** Energie extra

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

**Band:** - (2003)

Heft: 2

Artikel: Unique au monde

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-641877

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Unique au monde

Aucun doute n'est permis: il faut baisser nos importantes émissions de CO<sub>2</sub>, limiter la consommation d'énergies fossiles, mieux utiliser nos ressources et épargner le climat. La question n'est plus quand, mais comment?

La Confédération a réglé la question en légiférant et en fixant des objectifs. Maintenant, il s'agit d'appliquer les mesures pour les atteindre. L'économie se retrouve en première ligne, d'une part vu ses importants besoins énergétiques, d'autre part avec la possibilité de modifier les processus de production. Les mœurs libérales du pays entraînent que ces objectifs doivent être le plus possible atteints sur une base volontaire.

L'Office fédéral de l'énergie (avec le programme SuisseEnergie) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) ont développé toute une instrumentation permettant à toute entreprise, grâce à des mesures adaptées, d'arriver à une production moins gourmande en énergie.

Cette édition d'energie extra décrit les fondements de cette recette helvétique, unique au monde. Et pour en savoir plus, il suffit de demander la brochure d'information de six pages «Energie et CO<sub>2</sub>: un bon management ajoute à la valeur de l'entreprise» éditée

par SuisseEnergie. Elle ne décrit pas seulement le processus des conventions, mais montre aussi les avantages économiques qu'apporte l'augmentation de l'efficacité énergétique. **POLITIQUE CLIMATIQUE** 

# «Au profit des futures générations»

Andreas Mörikofer, responsable du domaine Industrie & Services, fait le point sur les conventions avec l'économie à la lumière de la politique climatique actuelle.

Quelle est la valeur ajoutée apportée par les conventions?

Les conventions consacrent une nouvelle forme de partenariat entre la Confédération et des groupes d'entreprises, en ce qu'elles engagent ces dérnières à prendre des mesures volontaires afin de concrétiser les objectifs contenus dans la loi sur l'énergie et celle sur le CO<sub>2</sub>, ainsi que dans le programme *SuisseEnergie*. Par ailleurs, la Confédération reconnaît officiellement les mesures librement consenties et en tiendra compte lorsqu'il s'agira de se prononcer sur l'opportunité d'introduire une éventuelle taxe sur le CO<sub>2</sub> et d'en fixer le montant. Les entreprises qui s'engagent à obtenir des résultats pourront en contrepartie être exemptées de la taxe.

Existe-t-il une réglementation détaillée à ce suiet?

Les modalités d'application de cet instrument sont détaillées, pour l'industrie, l'artisanat et les services, dans la directive du 2 juillet 2001 «Mesures librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>». La directive est le fruit d'une collaboration exemplaire entre la Confédération (OFEN/OFEFP) et les représentants de l'économie.

Andreas Mörikofer: «Une collaboration exemplaire entre Confédération et économie.»



Que se passera-t-il si les mesures librement consenties ne suffisent pas?

Le Conseil fédéral pourra introduire une taxe sur le CO<sub>2</sub>, mais seulement dès 2004. Conçue comme une taxe d'incitation, ses recettes sont redistribuées aux ménages et aux entreprises. Les entreprises peuvent s'y soustraire en concluant des engagements formels ou en convertissant les conventions auxquelles elles sont déjà liées en de tels engagements contraiquants.

L'économie joue-t-elle le jeu?

Oui. A l'heure actuelle, plus de 600 entreprises réunies au sein de 40 groupes, œuvrent à la définition de leurs objectifs. En 2002, six groupes pilotes de l'Agence de l'énergie pour l'économie, de même que cemsuisse ont déjà soumis à la Confédération leurs conventions. Lors d'un audit standardisé, des experts ont jugé si elles étaient plausibles. Ce modèle pour l'instant unique au monde a ainsi passé son examen de maturité.

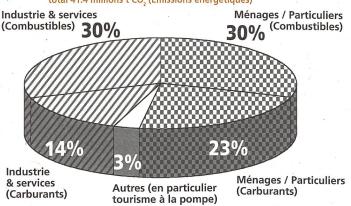
Les conventions suffiront-elles à éviter une taxe sur le CO<sub>2</sub>?

L'industrie et les services causent plus du tiers des émissions de  $\mathrm{CO}_2$  en Suisse. Et les dernières estimations en la matière (Prognos 2002) montrent qu'en l'absence de taxe, les conventions seules, aussi ambitieuses soient-elles, ne sauraient suffire à réaliser les objectifs de réduction fixés – parce que les ménages sont à l'origine d'une part significative des émissions, notamment par leur consommation de carburant. Cela dit, les conventions conclues avec l'économie apportent une contribution essentielle à la diminution des émissions et sont donc de nature à quelque peu réduire le montant d'une éventuelle taxe.

Quelle est l'utilité des conventions?
Les conventions ne profitent pas seulement aux entreprises publiques et privées – qui par ce biais optimiseront leur organisation, réduiront leur facture énergétique, seront exemptées de la taxe ou bénéficieront d'une redistribution – mais aussi aux futures générations qui vivront dans un environnement intact.

# Émissions de CO, en Suisse en 2001

total 41.4 millions t CO<sub>2</sub> (Émissions énergétiques)



Sources: Inventaire 2000/2001 des gaz à effet de serre en Suisse l Estimation sur la base du Microrecensement sur le comportemen population en matière de transports 2000 (ARE). (Carburants)